



NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LE SERVICE ET LA GARANTIE

Déclaration concernant le projet de loi 29 (Québec)

Chez Bertazzoni, nous sommes fiers d'offrir un service de qualité et un soutien fiable à nos clients partout au Québec. Nous savons à quel point il est essentiel de pouvoir compter sur des appareils électroménagers performants, et nous nous engageons à soutenir nos clients avec efficacité, professionnalisme et attention.

Nous respectons également les modalités de nos garanties, conçues pour assurer la transparence, l'équité et les plus hauts standards de performance de nos produits.

En réponse aux exigences du projet de loi 29, nous souhaitons rassurer notre clientèle que Bertazzoni se conforme pleinement aux lois applicables en matière de protection du consommateur et continue de fournir un soutien rapide et professionnel. Toutefois, veuillez noter que notre capacité à offrir certains services – comme les réparations gratuites, les remplacements ou les remboursements – dépend de la couverture de la garantie et de la nature spécifique du problème rencontré.

Conformément aux obligations introduites par le projet de loi 29, nous devons vous informer que Bertazzoni n'est actuellement pas en mesure de garantir la disponibilité des pièces de rechange, des services de réparation ou des informations techniques nécessaires à l'entretien ou à la réparation des produits. Cela ne signifie pas nécessairement que ces éléments sont indisponibles.

Afin de soutenir les résidents du Québec, nous avons créé les pages web suivantes, où ces informations seront mises à disposition :

<https://bertazzoni-appliances.ca/fr>

Ces pages incluent également le numéro de notre service à la clientèle 1 (800) 561-7265. Nous encourageons les consommateurs du Québec à communiquer directement avec nous pour discuter des options disponibles. Bertazzoni s'engage à examiner chaque situation individuellement et à offrir le meilleur soutien possible, conformément aux lois en vigueur.